

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	61,20 €
avec la propriété industrielle	102,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	74,00 €
avec la propriété industrielle	122,20 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	90,20 €
avec la propriété industrielle	148,70 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	47,20 €

Changement d'adresse	1,45 €
Microfiches, l'année.....	68,60 €
(Remise de 10 % au-delà de la 10e année souscrite)	

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	6,94 €
Gérances libres, locations gérances	7,40 €
Commerces (cessions, etc...).....	7,72 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...).....	8,05 €

SOMMAIRE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2004-427 du 6 septembre 2004 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement (p. 1326).

Arrêté Ministériel n° 2004-428 du 6 septembre 2004 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une infirmière dans les établissements d'enseignement (p. 1326).

Arrêté Ministériel n° 2004-429 du 6 septembre 2004 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Administrateur au Conseil Economique et Social (p. 1327).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2004-064 du 3 septembre 2004 réglant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière (p. 1328).

Arrêté Municipal n° 2004-067 du 8 septembre 2004 instaurant une « aire piétonne » à l'avenue des Castelans (p. 1328).

Arrêté Municipal n° 2004-068 du 8 septembre 2004 instaurant une « aire piétonne » à la rue des Orchidées (p. 1328).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à la location d'un local commercial, d'une cour attenante et d'une cave sis au n° 6, rue des Açores (p. 1329).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Retrait de valeurs (p. 1329).

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2004-145 d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics (p. 1330).

Avis de recrutement n° 2004-146 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince (p. 1330).

Avis de recrutement n° 2004-147 d'un Attaché Principal à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 1330).

Avis de recrutement n° 2004-149 d'un Administrateur auprès du Délégué Permanent à l'UNESCO (p. 1330).

INFORMATIONS (p. 1331).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1332 à p. 1337).

Annexes au Journal de Monaco

Cahier des charges de la concession du réseau de Télédistribution et ses annexes (p. 1 à p. 33).

Publication n° 191 du Service de la Propriété Industrielle - Tome II (p. 6679 à p. 6838).

Publication n° 191 du Service de la Propriété Industrielle - Tome III (p. 6839 à p. 6998).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2004-427 du 6 septembre 2004 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.178 du 8 janvier 2002 portant nomination d'un Administrateur Principal à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports – Stade Louis II ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 septembre 2004 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Arnaud GIUSTI, Administrateur Principal à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports – Stade Louis II, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale jusqu'au 5 septembre 2005.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six septembre deux mille quatre.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

Arrêté Ministériel n° 2004-428 du 6 septembre 2004 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Infirmière dans les établissements d'enseignement.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 septembre 2004 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Infirmière dans les établissements d'enseignement (catégorie B - indices majorés extrêmes 302/472).

ART. 2.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de 21 ans au moins ;
- être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière ;
- justifier d'une expérience professionnelle en qualité d'Infirmière.

ART. 3.

Les candidates devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

Le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ou son représentant, Président ;

M. Didier GAMERDINGER, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Mme Jocelyne TADDEI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente

ou Mme Christine COSENTINO, suppléante.

ART. 6.

Le recrutement de la candidate retenue s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six septembre deux mille quatre.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

Arrêté Ministériel n° 2004-429 du 6 septembre 2004 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Administrateur au Conseil Economique et Social.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 septembre 2004 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Administrateur au Conseil Economique et Social (catégorie A - indices majorés extrêmes 408/514).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque,

- être âgé de 21 ans au moins,

- être élève fonctionnaire titulaire,

- maîtriser l'outil informatique.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre,

- deux extraits de leur acte de naissance,

- un extrait du casier judiciaire,

- un certificat de nationalité,

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

Le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ou son représentant, Président ;

Mme Agnès PUONS, Adjoint au Secrétaire Général du Ministère d'Etat ;

Mme Fabienne GUIEN, Secrétaire en Chef du Conseil Economique et Social ;

M. Arnaud GIUSTI représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente

ou M. Patrick LAVAGNA, suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six septembre deux mille quatre.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2004-064 du 3 septembre 2004 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

du lundi 20 septembre 2004 à 07 heures au vendredi 24 septembre 2004 à 18 heures,

- la circulation des véhicules est interdite boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre la frontière Est et l'immeuble "Le Florestan", sis au numéro 35.

ART. 2.

Toute infraction au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 3.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 3 septembre 2004 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 3 septembre 2004.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2004-067 du 8 septembre 2004 instaurant une « aire piétonne » à l'avenue des Castelans.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A compter de la publication du présent arrêté, une aire piétonne est créée avenue des Castelans, entre son intersection avec l'avenue des Guelfes et la rue du Campanin.

ART. 2.

L'accès à l'aire piétonne est interdit à tous véhicules, y compris aux cyclomoteurs, aux vélomoteurs et aux motocyclettes.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'interventions, d'urgence et de secours.

ART. 3.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 modifié, relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, contrairement à celles du présent arrêté, sont suspendues pour une durée indéterminée.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 8 septembre 2004 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 8 septembre 2004.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2004-068 du 8 septembre 2004 instaurant une « aire piétonne » à la rue des Orchidées.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A compter de la publication du présent arrêté, un double sens de circulation est instauré dans la rue des Orchidées, dans sa partie comprise entre son numéro 1 et son intersection avec le boulevard de France.

ART. 2.

Est créée une aire piétonne depuis le numéro 1 de cette rue jusqu'à la place des Moulins.

L'accès à l'aire piétonne est interdit à tous véhicules, y compris aux cyclomoteurs, aux vélomoteurs et aux motocyclettes.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'interventions, d'urgence et de secours.

ART. 3.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 modifié, relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, contrairement à celles du présent arrêté, sont suspendues pour une durée indéterminée.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 8 septembre 2004 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 8 septembre 2004.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

Mise à la location d'un local commercial, d'une cour attenante et d'une cave sis au n° 6, rue des Açores.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location un local commercial sis 6, rue des Açores, composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 45 m², d'une cour attenante de 24 m² environ, ainsi que d'une cave au sous-sol de l'immeuble.

Il est précisé que ce local n'est pas adapté à l'exercice d'une activité impliquant de la préparation culinaire quelle qu'elle soit.

Les personnes intéressées devront adresser leur candidature à l'Administration des Domaines - 24, rue du Gabian - B.P. 709 - 98014 Monaco Cédex au plus tard le 24 septembre 2004, dernier délai.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Retrait de valeurs.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 10 décembre 2004, à la fermeture des bureaux, au retrait des valeurs d'usage courant ci-après désignées :

FACIALE	INTITULE	JOURS D'EMISSION
0,46 €	MUSÉE POSTAL	02/12/00
0,46 €	MONACO PHIL 2002	31/05/02
0,69 €	A.S.M.	03/12/00

*
* *

L'Office des Emissions de Timbres-Poste de la Principauté de Monaco procédera le 10 décembre 2004, à la fermeture des bureaux, au retrait des valeurs commémoratives ci-après désignées :

FACIALE	INTITULE	JOURS D'EMISSION
0,41 €	26 ^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE	01/01/02
0,41 €	ANNIVERSAIRE DU GOUDRONNAGE DES ROUTES	31/05/02
0,23 x 0,23 €	J.O. D'HIVER SALT LAKE CITY	08/02/02
0,46 €	JOURS DE CIRQUE	03/05/02
0,46 €	LE CIRQUE	03/05/02
0,53 €	35 ^e CONCOURS INTERNATIONAL DE BOUQUETS	01/01/02
0,53 €	SÛRETÉ PUBLIQUE	23/04/02
0,58 €	ACADÉMIE EUROPÉENNE DE PHILATÉLIE	27/04/02
0,64 €	100 ^e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE	08/02/02
0,64 €	20 ^e MEETING INTERNATIONAL DE NATATION	03/05/02

FACIALE	INTITULE	JOURS D'EMISSION
0,67 €	100 ^e ANNIVERSAIRE OUVRAGE CARRIÈRE D'UN NAVIGATEUR	08/02/02
0,69 €	400 ^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE MAZARIN	18/02/02
0,69 €	100 ^e ANNIVERSAIRE DE PELLÉAS ET MELISANDE	21/06/02
0,70 €	200 ^e ANNIVERSAIRE DE LA LÉGION D'HONNEUR	18/02/02
0,70 €	42 ^e FESTIVAL TV 2002	31/05/02
0,75 €	ACCOBAMS	18/02/02
0,75 €	COUPE DU MONDE DE FOOTBALL	31/05/02
0,76 €	100 ^e ANNIVERSAIRE VOYAGE DANS LA LUNE	02/09/02
0,76 €	550 ^e ANNIVERSAIRE NAISSANCE DE LÉONARD DE VINCI	21/03/02
0,99 €	EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE 2002	21/03/02
1,02 €	CROIX ROUGE 2002	21/06/02
1,07 €	200 ^e ANNIVERSAIRE NAISSANCE DE VICTOR HUGO	01/07/02
1,22 €	200 ^e ANNIVERSAIRE NAISSANCE D'ALEXANDRE DUMAS	01/07/02
1,37 €	ANNÉE DE LA MONTAGNE	21/06/02
1,52 €	MAGIC STARS 2002	02/09/02

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 2004-145 d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 335/432.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 3 dans le domaine du droit administratif et commercial ;

- une pratique de la rédaction d'actes administratifs est souhaitée ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, bases de données).

Avis de recrutement n° 2004-146 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 213/296.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être apte à assurer un service en salle.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes liées à l'emploi et notamment faire preuve de disponibilité les week-end et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2004-147 d'un Attaché Principal à la Direction du Tourisme et des Congrès.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché Principal à la Direction du Tourisme et des Congrès, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 320/410.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;

- posséder une expérience professionnelle ou un nombre d'années d'études complémentaires dans le domaine du tourisme d'au moins deux années ;

- maîtriser les langues anglaise et italienne, de bonnes connaissances de la langue espagnole sont également souhaitées ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, etc...).

Avis de recrutement n° 2004-149 d'un Administrateur auprès du Délégué Permanent à l'UNESCO.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur auprès du Délégué Permanent à l'UNESCO, Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès de la Francophonie et de l'Union Latine à Paris.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 408/514.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de 25 ans au moins ;
- avoir une expérience professionnelle dans le domaine des relations internationales ;
- être titulaire d'une maîtrise de l'enseignement supérieur ;
- pratiquer la langue anglaise à l'oral et à l'écrit ;
- posséder des connaissances en langue espagnole ;
- savoir utiliser l'outil informatique.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser, à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel de Paris - Bar américain

Tous les soirs, à partir de 22 h,
Piano-bar avec Enrico Ausano.

Hôtel Hermitage - Bar terrasse

Tous les soirs, à partir de 19 h 30,
Piano-bar avec Mauro Pagnanelli.

Cathédrale de Monaco

le 19 septembre, à 17 h,
Dans le cadre du 20^e anniversaire du cycle d'orgue, Hommage à Pierre Cochereau par François-Henri Houbart.

Absolument Monaco

jusqu'au 12 septembre,
Le week-end arts et loisirs.

Auditorium Rainier III

le 11 septembre, à 21 h,
Concert « Rumore Jazz » organisé par le Monaco Jazz Chorus.
le 18 septembre, à 20 h 30,
le 19 septembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Marek Janowski. Soliste : Radu Lupu, piano. Au programme : Beethoven.

Grimaldi Forum

le 11 septembre, à 23 h,
A l'occasion de l'exposition « Imperial Saint-Petersbourg – de Pierre Le Grand à Catherine II, concert.

Jardin Japonais

les 11 et 12 septembre,
Célébration du 10^e Anniversaire du Jardin Japonais.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante

Salle du Canton

le 12 septembre, de 15 h à 19 h,
2^e « Canton Danse » par l'Orchestre de Raymond Avias.
le 18 septembre, à 21 h,
« Mado la Niçoise » de et par Noëlle Perna.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium :
Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Tous les jours projections de films :

- Un regard sur le passé : les aventures de la Calypso à travers des films du Commandant Cousteau

- Rangiroa, le lagon des raies Manta

- L'essaim

- La ferme à coraux

- Cétacés de Méditerranée

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco "La Carrière d'un Navigateur".

jusqu'au 15 septembre,

Exposition "Voyages en Océanographie".

jusqu'au 30 septembre,

Exposition de minéraux « The Treasure of the Stone Belt » organisée par le Musée Océanographique en partenariat avec l'Organisation Mondiale de Minéralogie.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S le Prince Rainier III.

Ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 18 septembre, de 15 h à 20 h sauf les dimanches et jours fériés,

Exposition de peinture de Lillo Bartoloni.

Galerie Marlborough

jusqu'au 30 septembre, de 11 h à 18 h sauf les week ends et jours fériés,

Exposition de sculptures de Arnaldo Pomodoro.

Quai Antoine 1^{er}

du 13 au 26 septembre,

Dans le cadre de la Célébration du 17^e Centenaire de la Fête de Sainte-Dévote, exposition « Imago 2004 ».

Jardins du Casino

jusqu'au 15 octobre,

3^e Festival International de Sculpture de Monte-Carlo sur le thème « La marche vers la vie ».

Musée National de Monaco

jusqu'au 10 octobre, de 10 h à 18 h 30,

Exposition « Barbie Fashion 2003 – 2004 ».

Grimaldi Forum

jusqu'au 12 septembre, de 10 h à 20 h,

Exposition sur le thème « Impérial Saint-Pétersbourg, de Pierre Le Grand à Catherine II ».

Atrium du Casino

jusqu'au 12 septembre, à 14 h,

Exposition sur le thème « Maria Callas, mes bijoux de scène » présenté par Swarovski.

Quai des Artistes

jusqu'au 16 novembre,

Exposition « Posters » - NALL.

Galerie Pastor - Gismondi

jusqu'au 2 octobre,

Exposition de photographies à l'occasion de la Commémoration du Centenaire de la F.I.F.A.

Congrès*Monte-Carlo Grand Hôtel*

jusqu'au 12 septembre,

Novo Nordisk II.

du 18 au 20 septembre,

Finale Grand Prix IAAF.

Le Sporting d'Hiver

du 11 au 17 septembre,

48^e Rendez-Vous de Septembre des Assureurs.

Hôtel Hermitage

du 11 au 12 septembre,

Canon.

du 19 au 21 septembre,

Cannonball 3000 Ltd.

Hôtel Le Métropole

du 16 au 17 septembre,

Benen Day.

Société des Bains de Mer / Columbus

du 16 au 20 septembre,

Ireland Fund Of Monaco.

Société des Bains de Mer

du 18 au 22 septembre,

High Performance.

Sports*Stade Louis II*

le 11 septembre, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco – Strasbourg.

les 18 et 19 septembre,

Finale Mondiale de l'Athlétisme de l'IAAF organisée par la Fédération Monégasque d'Athlétisme.

Monte-Carlo Golf Club

le 12 septembre,

Coupe HAMEL – Foursome Mixed Stableford.

le 19 septembre,

Coupe CANALI – Medal.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e Magali CROVETTO AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

CONTRAT DE GERANCE

Première Insertion

Suivant acte reçu par Maître CROVETTO-AQUILINA, le 2 septembre 2004, Monsieur José CURAU, demeurant à Monte Carlo, 41, boulevard des Moulins, a donné en gérance libre à Mademoiselle Jacqueline CURAU, demeurant 3, avenue de Grande-Bretagne à Monte Carlo, pour une durée de deux

années, un fonds de commerce de « vente, d'encadrements, de gravures, reproductions, tableaux et petits meubles ainsi que la peinture, la décoration, la restauration de meubles, la vente et la restauration d'articles et objets d'ameublement et de décoration, vente de toutes pièces et objets d'art, de parures (à l'exclusion de tous objets et pièces en métaux précieux) et la vente de souvenirs », sis et exploité numéro 17, rue Basse à Monaco-Ville.

Le contrat ne prévoit pas de cautionnement.

Mademoiselle CURAU est seule responsable de la gérance.

Monaco, le 10 septembre 2004.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

GRANBRAS INTERNATIONAL SAM

Société Anonyme Monégasque

DISSOLUTION ANTICIPÉE

1) Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social 7, rue du Gabian, le 21 juin 2004, les actionnaires de la société GRANBRAS INTERNATIONAL SAM, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable,

- de nommer aux fonctions de liquidateur : Monsieur Patrizio DE VENUTO, demeurant 15, boulevard de Belgique à Monaco,

- et fixer le siège de la liquidation 15, boulevard de Belgique à Monaco.

2) Le procès verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître Paul-Louis AUREGLIA, notaire à Monaco, substituant Maître CROVETTO-AQUILINA, le 27 août 2004.

3) L'expédition de l'acte précité du 27 août 2004 a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 10 septembre 2004.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 26 août 2004, par le notaire soussigné, la « S.C.S. Marcel TOMATIS & Cie », avec siège 16, rue Grimaldi, à Monaco, a cédé à Mme Dominique ATLAN, domiciliée 23, rue Basse, à Monaco-Ville, le droit au bail de locaux sis 1, rue de l'Eglise à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 septembre 2004.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« B.G. COMMUNICATION S.A.M. »

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2004, les actionnaires de la société anonyme monégasque « B.G. COMMUNICATION S.A.M. » ayant son siège 13, boulevard Princesse

Charlotte, à Monte-Carlo ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) des statuts qui devient :

ART. 3.

Objet

« La société a pour objet :

- L'étude, la conception, le développement, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commission, le courtage, le montage, l'installation et la maintenance de systèmes liés au domaine des technologies de la communication et de l'information, ainsi que les composants et accessoires qui y sont attachés, principalement tournés vers les applications à base de systèmes vocaux interactifs et les services multimédias associés, en conformité avec les textes réglementaires en vigueur en Principauté de Monaco.

- Le conseil et l'assistance techniques, fonctionnels et commerciaux liés à l'activité ci-dessus (Voice Service Provider).

Et, généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 9 juillet 2004.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 31 août 2004.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 7 septembre 2004.

Monaco, le 10 septembre 2004.

Signé : H. REY.

CESSION DE DROIT AU BAIL

—
Première Insertion
—

Aux termes d'un acte sous seing privé du 20 août 2004, enregistré à Monaco le 2 septembre 2004, F^o/Boulevard 4V Case 1, Madame Bénédicte VON

SCHONBORN née COURTIN, demeurant à Monaco, 22, rue Comte Félix Castaldi, a cédé à Monsieur Paul ARCHER, demeurant à Monaco, 18, quai Jean-Charles Rey agissant en qualité de fondateur et futur gérant commandité pour le compte de la Société en Commandite Simple en formation Paul ARCHER & Cie, le droit au bail portant sur des locaux sis au rez-de-chaussée du Mantegna, 18, quai Jean-Charles Rey à Monaco, l'enseigne « Arrow Services Monaco » attachée au droit au bail, les aménagements garnissant lesdits locaux et d'autres éléments de faible valeur.

Oppositions, s'il y a lieu, auprès de SOMODECO SAM, 3 rue Louis Aurégli, MC 98000 Monaco.

Monaco, le 6 septembre 2004.

« BANQUE DU GOTHARD (MONACO) »

Société Anonyme Monégasque
au capital de 40 000 000 euros

Siège social : 17, avenue d'Ostende - Monaco

—
AVIS
—

La BANQUE DU GOTHARD (MONACO), Société Anonyme Monégasque au capital de 40 000 000 euros, dont le siège social est situé à Monaco, 17, avenue d'Ostende, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de Monaco sous le numéro 89S02557, avise le public que la garantie financière qu'elle avait accordée à Madame Monica BARCO, agent immobilier exerçant son activité sous la dénomination commerciale « LORENZA VON STEIN AGENCE », sise à Monaco, 47 boulevard du Jardin Exotique, au titre de son activité de gestion immobilière, a pris fin le 25 août 2004.

Les créances, s'il en existe, devront être produites entre les mains de la S.A.M. BANQUE DU GOTHARD (MONACO), dans les trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

Monaco, le 10 septembre 2004.

**« S.A.M. ENTREPRISE
DELLA TORRE »**

Société Anonyme Monégasque
au capital social de 152 000 euros

Siège social : 16, rue des Orchidées - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le
jeudi 30 septembre 2004 au siège social :

- à quinze heures, en assemblée générale ordinaire,
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur les
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les
comptes dudit exercice,

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et
Profits établis au 31 décembre 2002, approbation de
ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs
pour leur gestion, s'il y a lieu,

- Autorisation à donner aux Administrateurs,
conformément à l'article 23 de l'ordonnance souve-
raine du 5 mars 1895,

- Approbation du montant des honoraires alloués
aux Commissaires aux Comptes,

- Affectation des résultats,

- Questions diverses.

- à seize heures trente, en assemblée générale
extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation
de la société ou sa dissolution anticipée,

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**S.C.S. GERHARD KILLIAN
& CIE**

Siège social :

42, quai Jean-Charles Rey - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Messieurs KILLIAN Gerhard et LOEFFLER
Ludwig sont autorisés à exploiter, respectivement en
qualité de gérant commandité et d'associé comman-
ditaire, dans le cadre de la société en commandite
simple dénommée « S.C.S. Gerhard KILLIAN &
Cie » (dénomination commerciale « GERHARD'S
CAFE »), 42, quai Jean-Charles Rey à Monaco, un
fonds de commerce de bar, avec ambiance musicale
sous réserve des autorisations administratives appro-
priées (procès verbal de l'assemblée générale extraor-
dinaire du 24 juin 2004) ; pour une durée de TROIS
ANNEES, soit jusqu'au quatorze décembre deux
mille quatre (Effet du 15 décembre 2001 -
Renouvellement).

Monaco, le 10 septembre 2004.

« E.F.A.E » S.A.S

Siège social : 4, place de la Pyramide

La Défense 9 - 92800 Puteaux

en qualité de société de gestion

**« HSBC PRIVATE BANK (MONACO)
S.A. » SAM**

Siège social : 17, avenue d'Ostende - 98000 Monaco

en qualité de dépositaire

informent les porteurs de parts que la dénoma-
tion du Fonds Commun de Placement « HSBC
Republic Monaco Patrimoine » a été modifiée.

La nouvelle dénomination est : "HSBC Monaco
Patrimoine ».

Cette modification a pris effet le 1^{er} septembre 2004.

Le règlement dudit Fonds (règlement et notice d'in-
formation) a été modifié en conséquence.

La société « HSBC Private Bank (Monaco) S.A. »
SAM se tient à la disposition de la clientèle pour tou-
tes informations complémentaires.

Monaco, le 10 septembre 2004.